

Communiqué - Édition d'août 2014

Administration

Des travaux majeurs d'élagage des arbres seront effectués cet automne par Hydro-Québec pour protéger le réseau électrique à l'Estérel. Près de 60% des pannes et intermittences de courant électrique ayant eu lieu à l'Estérel au cours des dernières années ont été causées par des branches qui tombent sur les fils électriques.

Soyez avisés que les techniciens forestiers d'Hydro-Québec vont parcourir les routes principales et secondaires de l'Estérel au courant des prochaines semaines pour planifier les opérations à venir, ils contacteront les propriétaires des arbres identifiés dans le cadre de cette opération. Par la suite, les entrepreneurs mandatés par Hydro-Québec effectueront les travaux requis. Nous sollicitons votre coopération et collaboration afin de bénéficier d'une meilleure qualité de service.

De plus, nous surveillons de près l'évolution d'un projet de construction d'une ligne de transport d'énergie de 120kV par Hydro-Québec dans les Laurentides afin d'éviter qu'elle n'empiète sur notre territoire.

Une nouvelle borne sèche a été installée au coin de l'avenue d'Anvers et du chemin Dupuis par le Service des travaux publics de l'agglomération Sainte-Marguerite-Estérel. Contactez votre compagnie d'assurance habitation car vous pourriez bénéficier d'une réduction de primes si vous êtes situés à proximité d'une des bornes sèches situées à l'Estérel.



Le nom du pont Rouleau a été donné en référence aux billots de bois qui formaient le pont original. Le pont Rouleau sur le chemin Fridolin-Simard situé entre le lac Dupuis et le lac Masson sera entièrement refait par le ministère des Transports du Québec (M.T.Q). Le détour s'effectuera via le chemin Dupuis. Des panneaux indicateurs seront installés pour vous aviser avant le début des travaux qui sont prévus sous peu.



Dans un souci de protéger les rives de l'érosion due aux vagues, nous avons installé des bouées oranges à 150 mètres des berges (en autant que la profondeur soit d'au moins 5 mètres) au lac du Nord et dans les eaux de l'Estérel au lac Masson pour délimiter les zones autorisées pour la pratique du wake-surf. Pour toutes les autres activités nautiques motorisées la distance des berges à respecter est de 60 mètres. À certains endroits des panneaux de signalisation sont également en place pour interdire les vagues.

Votre collaboration est demandée pour respecter la réglementation et le matériel. Nous souhaitons que tous les citoyens profitent des plans d'eau sur notre territoire en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.



Loisirs

Les cours de Yoga ont débuté le 26 juillet, et ce, à tous les samedis jusqu'au 13 septembre, si vous êtes intéressés à vous joindre au groupe, vous n'avez qu'à vous présenter le samedi matin de 9h30 à 10h30 au Parc Thomas-Louis-Simard. Le coût est de 10\$ par cours.